

ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN MÉDECIN EMPRISONNÉ POUR « OUTRAGE AU ROI »

Saeed Mothaher Habib al Samahiji a été arrêté le 1^{er} juillet et doit purger une peine d'un an d'emprisonnement pour « outrage au roi de Bahreïn ». Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Saeed Mothaher Habib al Samahiji a été déclaré coupable d'« outrage public au roi de Bahreïn » et condamné le 11 décembre 2013 par la troisième chambre du tribunal pénal de première instance siégeant à Manama, la capitale. Il doit purger un an d'emprisonnement et acquitter une amende de 200 dinars bahreïnites (environ 390 euros) afin de suspendre l'application de sa peine en attendant qu'il soit statué sur son appel. Il a été déclaré coupable en vertu des articles 92.2 et 214 du Code pénal bahreïnite. Aux termes de l'article 214, « tout outrage à l'émir du pays [le roi], au drapeau ou à l'emblème national est passible d'une peine d'emprisonnement », ce qui constitue une violation du droit à la liberté d'expression. Le 3 avril 2014, la Haute Cour d'appel a maintenu la peine prononcée à l'encontre de Saeed al Samahiji. Le 1^{er} juillet, cet homme a été arrêté afin de purger sa peine à la prison de Jaw, à 30 kilomètres au sud de Manama. Au vu du dossier judiciaire, Amnesty International estime qu'il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression.

Saeed al Samahiji est ophtalmologue. Le 1^{er} septembre 2013, il a prononcé un bref discours filmé après avoir assisté aux obsèques de Sadeq Sabt, un manifestant de 22 ans décédé au complexe médical de Salmaniya. Ce dernier avait été renversé par une voiture de police lors d'une manifestation qui s'était déroulée le 30 juillet 2013. En 2011, Saeed al Samahiji et plusieurs autres médecins avaient été condamnés à un an d'emprisonnement pour avoir participé à des manifestations. Saeed al Samahiji a indiqué à Amnesty International qu'il avait reçu des coups à la tête, aux jambes et aux reins au moment de son arrestation et souffrait encore de problèmes liés à ces actes de torture.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- faites part de votre inquiétude quant au fait que Saeed Mothaher Habib al Samahiji est un prisonnier d'opinion, détenu seulement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression, et appelez les autorités à le libérer immédiatement et sans condition ;
- exhortez-les à abroger les lois qui érigent en infraction l'exercice pacifique du droit à la liberté d'expression, conformément aux obligations incombant à Bahreïn aux termes de l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 20 AOÛT 2014 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555

Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1766 4587 (veuillez insister)

**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*
(Votre Majesté, dans le corps du
texte)**

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior

P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1723 2661

Twitter : @moi_Bahrain

**Formule d'appel : *Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,***

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires
islamiques

Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al
Khalifa

Ministry of Justice and Islamic Affairs

P.O. Box 450, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1753 1284

Courriel : minister@justice.gov.bh

Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :
nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN MÉDECIN EMPRISONNÉ POUR « OUTRAGE AU ROI »

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Saeed Mothaheer Habib al Samahiji, ophtalmologue, figurait parmi les soignants du complexe médical de Salmaniya, à Manama, ayant été arrêtés en mars et avril 2011. Certains d'entre eux avaient accordé des interviews à des journalistes étrangers et accusé ouvertement le gouvernement de violence contre des manifestants. Tous ont été détenus au secret pendant plusieurs semaines. Dans la plupart des cas, leurs familles n'ont pas su où ils se trouvaient pendant la majeure partie de cette période et n'ont pu les voir qu'au moment de la première audience du procès, qui s'est ouvert le 6 juin 2011 devant le Tribunal de première instance pour la sûreté nationale, une juridiction militaire. En septembre 2011, les prévenus ont été condamnés à des peines allant de cinq ans d'emprisonnement à 15 ans de réclusion. En juin 2012, la Haute Cour criminelle d'appel a ramené les peines d'emprisonnement de neuf d'entre eux, dont Saeed al Samahiji, à des durées d'un mois à cinq ans, et a relaxé les autres. Le 1^{er} octobre 2012, la Cour de cassation de Bahreïn, siégeant à Manama, a débouté les neuf médecins et infirmiers qui avaient interjeté appel de leurs déclarations de culpabilité et de leurs peines. Saeed al Samahiji a été libéré le 24 avril 2013, à l'issue de sa peine. Ali Esa Mansoor al Ekri, chirurgien consultant, continue de purger une peine de cinq ans d'emprisonnement à la prison de Jaw.

Au vu du dossier judiciaire et des éléments présentés, Amnesty International estime que rien ne prouve que les personnes citées aient fait usage de la violence ou l'aient prônée dans le cadre des manifestations de 2011 en faveur d'une réforme. Elle les considère donc comme des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé leurs droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion.

Nom : Saeed Mothaheer Habib al Samahiji
Homme

I/AU 172/14, MDE 11/019/2014, 9 juillet 2014